

**REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LE  
« WISE AWARDS 2009  
INNOVATIVE EDUCATION PRACTICE AWARDS »**

**« WISE AWARDS 2009  
RECOMPENSES DES PRATIQUES EDUCATIVES LES PLUS INNOVANTES »**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La QATAR FOUNDATION lance un appel à candidatures dans le cadre du « WORLD INNOVATION SUMMIT FOR EDUCATION AWARDS 2009 » (WISE Awards 2009). Pour cette première édition, les prix viendront récompenser des projets et des initiatives dans le domaine de l'éducation ayant eu un impact effectif et concret en termes de *Pluralisme*, de *Pérennité* ou d'*Innovation* dans ce secteur.

La QATAR FOUNDATION décernera six prix à des projets concrets réalisés dans ces trois catégories (à raison de deux prix par thème).

Les six prix décernés, d'une valeur unitaire de 20 000 USD, permettront de promouvoir des projets éducatifs innovants, ceci afin d'encourager les collaborations pédagogiques interdisciplinaires.

**ARTICLE 2 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

**2.1** Est considéré comme candidat éligible tout individu ou groupement d'individus (à l'exclusion des entités juridiques) œuvrant dans les secteurs de l'éducation, pour le compte de tout type d'institution, de tout pays, ayant accompli des initiatives éducatives innovantes dans le domaine de l'éducation, évaluées sur la base des résultats déjà atteints.

**2.2** Aux fins du présent article, les termes suivants seront définis comme indiqué ci-après :

- (i) « Tous les secteurs de l'éducation » : individu ou groupement d'individus travaillant dans tout secteur de l'éducation, ceci recouvrant le préscolaire, le primaire, le secondaire, l'apprentissage et la formation professionnelle, la formation continue, l'enseignement supérieur, l'éducation spécialisée, l'éducation des personnes en situation de handicap, l'éducation informelle, la formation à distance, l'éducation non formelle, l'éducation tout au long de la vie;
- (ii) « Tous types d'organismes » : individu ou groupement d'individus travaillant dans un large éventail d'institutions opérant dans l'éducation, incluant notamment les universités et grandes écoles, les réseaux pédagogiques, les pôles scolaires et universitaires, les organisations de la société civile et les associations communautaires, les gouvernements, les organisations

intergouvernementales, les entreprises du secteur privé travaillant dans le domaine de l'éducation;

**2.3** Les candidatures soumises par des individus et des groupements d'individus devront recevoir l'aval formel d'un cadre dirigeant de l'organisme concerné. Si des candidats issus de plusieurs organismes soumettent ensemble une candidature, celle-ci ne requerra que l'aval d'un cadre dirigeant de l'organisme chef de file du projet.

Les personnes physiques ne seront autorisées à soumettre qu'une seule candidature et devront indiquer dans laquelle des trois catégories elles participent (« Pérennité », « Pluralisme » ou « Innovation »).

Les personnes travaillant au sein d'un même organisme peuvent soumettre différentes candidatures (mais à raison d'une seule candidature par personne) pour des activités éducatives différentes.

## **ARTICLE 3 : CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE SOUMISSION**

### **3.1 PROCEDURE DE SOUMISSION**

Les candidatures doivent être soumises en ligne (<http://www.wise-qatar.org/en/submission>), en utilisant le formulaire correspondant au thème sur lequel porte la candidature.

Si, pour des raisons exceptionnelles, le dépôt de candidature en ligne se solde par un échec, les candidats devront envoyer un email ([help@wise-awards.org](mailto:help@wise-awards.org)) à la QATAR FOUNDATION afin que leur soit accordé, par décision dérogatoire, le droit d'envoyer la version imprimée de leur candidature à l'adresse qui leur sera alors communiquée.

Les candidats devront utiliser le formulaire de candidature **également** disponible à l'adresse <http://www.wise-qatar.org/en/submission> ainsi que les modèles fournis et ils devront communiquer l'ensemble des éléments requis.

Toute candidature incomplète sera refusée.

Les candidatures pour le concours « WORLD INNOVATION SUMMIT FOR EDUCATION AWARDS 2009 » doivent être rédigées en anglais.

### **3.2 CALENDRIER**

La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au 15 juillet 2009, 12h00 PM GMT.

La pré-sélection des 15 finalistes pour chaque thème, soit 45 finalistes au total, sera annoncée le 31 août 2009.

Les dossiers des 45 finalistes feront l'objet d'une évaluation par le jury international, qui désignera les lauréats le 30 septembre 2009.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 17 novembre 2009 à Doha au QATAR.

## **ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION**

### **4.1 EXIGENCES FORMELLES**

Les candidatures soumises devront, conformément aux termes des dossiers de candidature, explicitement démontrer en quoi les actions menées répondent déjà aux exigences de chacun des critères définis ci-après. Elles devront également contenir des éléments quantitatifs et qualitatifs légitimant la candidature.

### **4.2 EXIGENCES DE FOND**

#### **4.2.1 PROJETS ELIGIBLES**

**4.2.1.1** Six Prix seront décernés, qui récompenseront des projets concrets, du meilleur niveau, mis en oeuvre dans le domaine de l'éducation.

**4.2.1.2** Les candidatures devront concerner uniquement des travaux et des projets originaux. Par conséquent, tous les candidats garantissent être à l'origine desdits travaux / projets soumis et dégagent la QATAR FOUNDATION de toutes responsabilités qui découleraient d'une action ou d'une réclamation intentée par un tiers concernant les travaux / projets soumis.

**4.2.1.3** Pour la première édition du concours WISE Awards, deux prix seront décernés pour chacun des trois thèmes suivants : (i) Pluralisme (ii) Pérennité et (iii) Innovation.

**4.2.1.4** Aux fins du concours « WORLD INNOVATION SUMMIT FOR EDUCATION AWARDS 2009 », ces trois thèmes sont définis comme suit :

**(i)** Le thème « Pluralisme éducatif » comprend : « Activités éducatives ayant clairement permis de susciter un plus grand respect et une meilleure compréhension entre les communautés, d'encourager la diversité ou de faciliter l'accès à l'éducation et l'égalité dans ce domaine »

**(ii)** Le thème « Education durable » comprend : « Initiatives proposant de nouvelles approches favorisant des modèles éducatifs pérennes (grâce à des moyens de financement appropriés, une gouvernance et une gestion responsables, des procédures d'agrément et de contrôle de la qualité adaptées), contribuant ainsi à la création d'une société globale durable ».

**(iii)** Le thème « Innovation Educative » comprend : « Activités pédagogiques recourant aux technologies de l'information et de la communication ou à d'autres moyens innovants qui, favorisant de nouvelles voies d'accès aux contenus éducatifs, permettront aux individus de mieux faire face à la grande diversité des défis contemporains ».

## 4.2.2 CRITERES DE SELECTION GENERAUX

Les candidatures décrivant les activités réalisées par les candidats seront évaluées d'après les sept critères généraux indiqués ci-après :

- i) « Créativité » : dans quelle mesure l'activité présente-t-elle un moyen créatif ou novateur d'atteindre des objectifs pédagogiques ?
- ii) « Viabilité financière » : dans quelle mesure l'activité éducative dispose-t-elle d'un financement durable permettant de garantir sa viabilité à long terme ?
- iii) « Evolutivité et transférabilité » : dans quelle mesure l'activité éducative a-t-elle déjà un impact national ou régional ? Existe-t-il une preuve manifeste de son adaptabilité et de sa transférabilité, à une autre échelle éventuellement ?
- iv) « Clarté de la proposition » : dans quelle mesure la proposition est-elle aisément intelligible et conforme aux exigences de la proposition de candidature ?
- v) « Pluridisciplinarité » : dans quelle mesure l'activité pédagogique peut-elle s'appliquer à d'autres domaines de l'éducation ?
- vi) « Partenariat et participation » : dans quelle mesure l'activité éducative implique-t-elle des partenaires et la participation des bénéficiaires et des parties prenantes ?
- vii) « Diffusion » : dans quelle mesure les organisations impliquées procèdent-elles déjà à une diffusion et à un partage efficace de leurs pratiques pédagogiques avec d'autres acteurs ?

## 4.2.3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES

En outre, pour chacun des trois thèmes suivants, trois critères spécifiques seront utilisés pour évaluer les candidatures :

(i) Pour le thème « Pluralisme éducatif » :

- « Égalité d'accès » : dans quelle mesure l'activité a-t-elle favorisé l'égalité en termes d'accès à l'éducation ?
- « Diversité » : dans quelle mesure l'activité a-t-elle promu une plus grande diversité des participations dans le domaine de l'éducation ?
- « Respect et compréhension » : dans quelle mesure l'activité agit-elle en faveur d'une meilleure compréhension et un plus grand respect envers les autres ?

(ii) Pour le thème « Education durable » :

- « Instances de gouvernance et d'agrément » : dans quelle mesure l'initiative dispose-t-elle d'instances de management et de gestion ? Bénéficie-t-elle d'agréments garantissant sa pérennité ?
- « Instances de contrôle de la qualité » : dans quelle mesure l'activité s'appuie-elle sur des dispositifs de contrôle de la qualité garantissant sa durabilité ?
- « Contribution à l'édification de sociétés durables » : dans quelle mesure l'activité a-t-elle aidé les bénéficiaires de l'apprentissage à comprendre la façon dont ils peuvent contribuer de manière significative à favoriser le développement durable au niveau mondial ?

(iii) Pour le thème « Innovation » :

- « Accès à l'apprentissage » : dans quelle mesure l'initiative a-t-elle créé de nouvelles opportunités pour l'accès aux savoirs, permettant ainsi aux personnes qui n'en auraient pas la possibilité de participer à des activités d'apprentissage ?
- « Pratiques innovantes » : dans quelle mesure les nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'autres outils de formation innovants ont-ils été intégrés à l'initiative ?
- « Réponses aux défis contemporains » : dans quelle mesure l'activité permet-elle aux individus de mieux affronter la diversité des défis actuels ?

## ARTICLE 5 : JURYS

### 5.1 JURY DE PRÉSÉLECTION

Un jury constitué d'une équipe d'experts de l'éducation sera chargé de la présélection des candidatures et choisira les 15 finalistes pour chaque thème, soit 45 finalistes au total.

### 5.2. JURY INTERNATIONAL

Les candidatures des 15 finalistes présélectionnés dans chaque thème (45 finalistes au total), feront l'objet d'une évaluation par un jury international, constitué de 10 des plus grands experts mondiaux en matière de pluralisme , de pérennité et d'innovation dans le domaine de l'éducation, et issus aussi bien d'institutions publiques que de la société civile, du secteur privé, d'organisations internationales, d'universités ou du secteur de l'entrepreneuriat social.

Le jury international sélectionnera deux lauréats pour chacun des 3 thèmes, soit 6 lauréats au total.

Avant toute décision du jury de présélection et du jury international et durant tout le processus de sélection, la QATAR FOUNDATION et / ou le jury de présélection ou le jury international se réservent le droit de demander des explications, des informations complémentaires ou de la documentation supplémentaire aux candidats.

## ARTICLE 6 : PRIX

Six prix d'une valeur unitaire de 20 000 USD seront décernés.

Les lauréats recevront leur prix à l'occasion du dîner de gala qui se tiendra à Doha le 17 novembre 2009. Ils auront également l'opportunité de présenter leurs projets au cours du forum WISE.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION - PUBLICITE**

La QATAR FOUNDATION se réserve le droit de réaliser toute action de communication concernant les lauréats et leurs projets.

Cette communication pourra se faire notamment au moyen d'images, d'enregistrements (audio et vidéo) et de témoignages des lauréats, appliqués à tout type de communications (publicités internes et / ou publicités commerciales), par le biais de tout support de diffusion (presse, magazine, site Internet, catalogue, etc.), dans le monde entier et pendant toute la durée légale de la protection de la propriété littéraire et artistique actuellement accordée et qui sera accordée dans l'avenir aux auteurs - ce dont conviennent expressément les candidats.

## **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES**

En participant au présent concours, les candidats acceptent que leurs informations personnelles soient conservées dans une base de données de la QATAR FOUNDATION, destinataire exclusif de ces informations, et qu'elles soient exploitées aux seules fins dudit concours. La Qatar Foundation ne vendra ni ne transmettra à aucun tiers les adresses et les informations personnelles des candidats et notamment leurs e-mails.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression pour toutes les données personnelles les concernant et sont habilités à exercer ce droit à tout moment par demande écrite envoyée à l'adresse suivante : [help@wise-awards.org](mailto:help@wise-awards.org).

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT DU CONCOURS « WISE AWARDS 2009 » PAR LES CANDIDATS**

Toute participation au concours « WISE AWARDS 2009 » implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les candidats.

L'interprétation du règlement de l'appel à candidatures relève de la compétence exclusive de la QATAR FOUNDATION.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

La QATAR FOUNDATION se réserve le droit de modifier les conditions de l'appel à candidatures et / ou les prix à décerner.

Il est précisé que la version anglaise de l'appel à candidatures est la seule version applicable.

La QATAR FOUNDATION ne pourra être tenue responsable si l'appel à candidatures vient à être prolongé, raccourci, modifié ou annulé. Sa responsabilité ne sera pas non plus engagée si des problèmes surviennent avec le site Internet ou en cas de pertes d'informations dues aux services d'envoi par e-mail et / ou aux services postaux.

## **ARTICLE 11 : INFORMATIONS ET DEMANDES**

Pour toute information ou demande complémentaire concernant l'appel à candidatures, merci d'écrire à l'adresse suivante : [help@wise-awards.org](mailto:help@wise-awards.org).